

LES MUNICIPALITÉS EN PREMIÈRE LIGNE...

De la gestion du territoire
De la lutte aux changements climatiques
De la protection et de la mise en valeur de l'environnement
Des services aux citoyens et à la communauté
Du développement économique
De l'attractivité des milieux
Pour notre patrimoine
De la sécurité publique

D E M A N D E S B U D G É T A I R E S 2 0 2 3



**FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS**

porte-parole
DES RÉGIONS

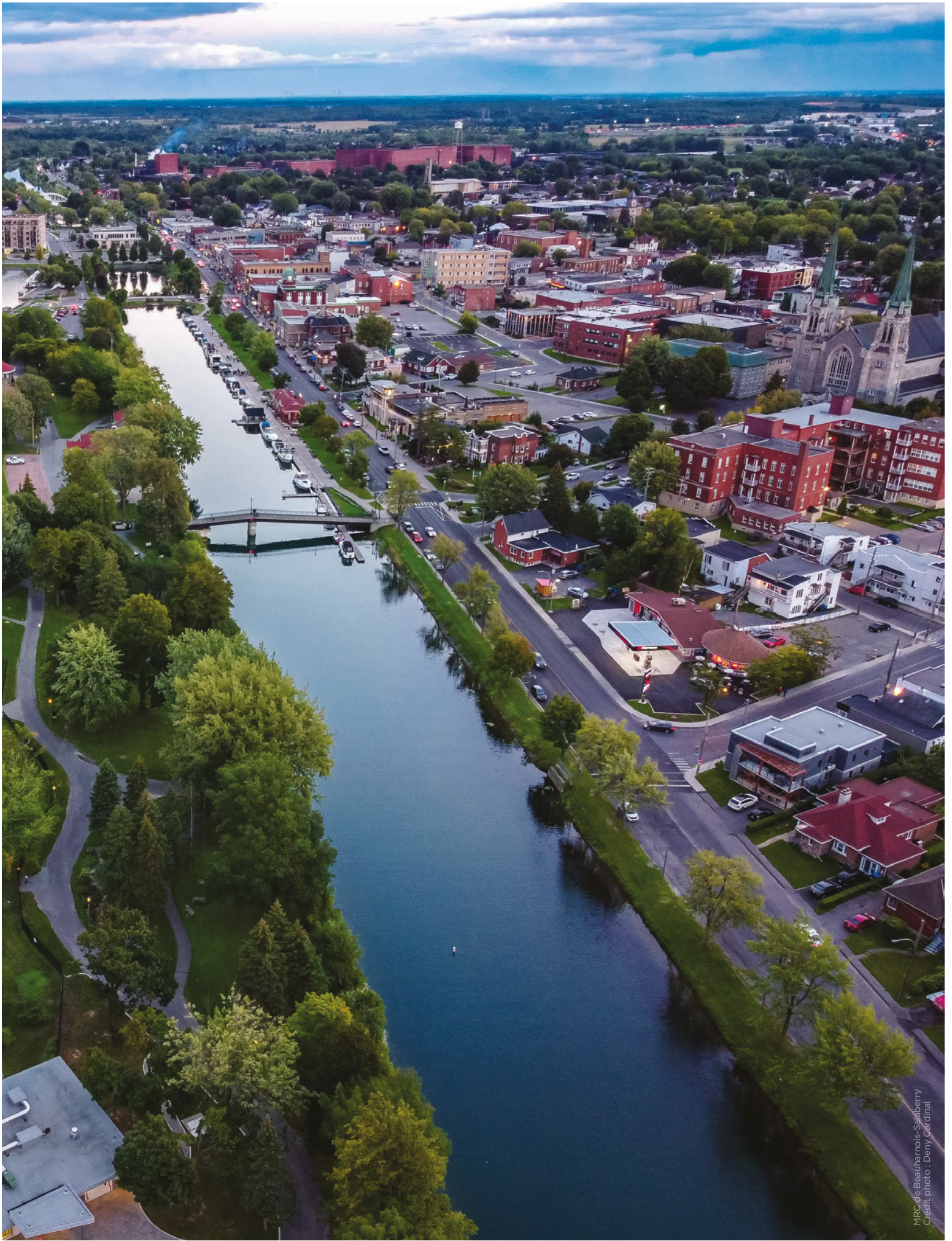


TABLE DES MATIÈRES

Les municipalités en première ligne	4
L'environnement et la lutte aux changements climatiques	6
Des ressources essentielles pour permettre aux MRC d'accomplir les nouveaux mandats confiés par le gouvernement	8
Aucun coût supplémentaire lié à la modernisation de la collecte sélective	8
Le transport collectif.....	9
Voirie locale : un rattrapage nécessaire	11
En matière d'entretien de la voirie locale.....	11
En matière de réfection de la voirie locale.....	11
Les moyens d'agir en matière d'infrastructures	12
Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ).....	12
Repenser le logement selon les besoins régionaux	14
Modulation et décentralisation en matière d'habitation : des incontournables au développement des territoires.....	14
Des mesures pour appuyer le développement des régions	16
Pérenniser les actions de protection et de mise en valeur de notre richesse patrimoniale	18
Un État responsable qui assure par sa présence la préservation du patrimoine bâti.....	19
Consolidation de la fonction commerciale des centres-villes et cœurs de villages	20
Une aide ponctuelle aux centres d'appels d'urgence et un rehaussement de la taxe 9-1-1	21
Reconduction des Alliances pour la solidarité et l'inclusion sociale	22

LES MUNICIPALITÉS EN PREMIÈRE LIGNE

L'histoire nous apprend que les années qui suivent une crise sont toujours marquées par d'importants changements. Le Québec n'échappera pas à cette règle à la suite de la crise sanitaire que nous venons de vivre. Avec les défis que posent les changements climatiques sur nos façons d'occuper et de développer nos territoires, l'inflation et l'augmentation des taux d'intérêt sur nos opérations quotidiennes ainsi que l'évolution de la démographie sur l'organisation des services de nos communautés, tous les éléments sont réunis pour revoir nos façons de faire.

À ce chapitre, la pandémie a souligné une fois de plus la capacité d'agir des gouvernements de proximité dans ces situations extraordinaires. En effet, les municipalités locales et régionales ont mobilisé toutes leurs ressources pour assurer la sécurité de leurs citoyens et de leurs communautés. Les services de développement économique des MRC ont pour leur part, en partenariat avec le ministère de l'Économie et de l'Innovation, mis en place des mesures de soutien direct aux entreprises qui ont contribué à éviter une crise pour l'économie des régions. Tous conviennent que les gouvernements de proximité ont su faire la différence.

Aujourd'hui, les élus-es municipaux sont conscients de l'ampleur de la tâche et c'est pourquoi la Fédération québécoise des municipalités (FQM) propose dans ses demandes budgétaires, tout comme dans ses autres documents, des pistes qui permettront de relever ces défis. Les municipalités locales et régionales seront en première ligne du changement et devront bénéficier des moyens nécessaires pour assurer le bien-être, la sécurité et l'épanouissement de leurs citoyennes et citoyens. Les ministères font d'ailleurs déjà appel aux gouvernements de proximité pour la livraison de services ou la prise en charge de problématiques. Toutefois, ces opérations sont rarement accompagnées des ressources nécessaires.

Le financement des nouvelles responsabilités qui incombent aux municipalités locales et régionales doit donc être assuré. Le gouvernement a démontré une ouverture envers les besoins des municipalités et des régions dans le passé. Le *Partenariat 2020-2024 : Pour des municipalités et des régions encore plus fortes*, l'Opération haute vitesse et la récente promesse de déployer le réseau cellulaire partout sur le territoire en sont des exemples probants. Il est maintenant temps de s'attaquer au défi climatique et à l'incertitude qui plane sur notre économie et nos communautés, mais l'ampleur de ce qui vient nous obliger à revoir plusieurs éléments du financement

des communautés locales et régionales. La ministre des Affaires municipales a d'ailleurs déclaré vouloir lancer les échanges pour le renouvellement du Partenariat dès le début de cette nouvelle année et la FQM sera au rendez-vous avec des propositions constructives.

D'ailleurs, les citoyens et les élus-es, qui en sont les fiers représentants, prennent de plus en plus conscience de l'importance d'agir pour s'adapter aux nouveaux aléas du climat et combattre cette menace par la transition énergétique, la protection des milieux naturels et des pratiques plus durables. Le Fonds d'électrification et de changements climatiques est le véhicule idéal pour un véritable partenariat entre les municipalités et le gouvernement dans cette lutte qui définira notre époque. Il est temps que les municipalités de toutes les tailles jouent un rôle prépondérant dans cette lutte, à leur mesure et avec les moyens appropriés. La relance du processus d'aménagement constituera également un outil essentiel en ce domaine et demandera des ressources importantes pour assurer sa réussite.

Le gouvernement devra, dans un autre ordre d'idées, effectuer le rattrapage inévitable dans ses programmes de financement destinés aux municipalités, principalement ceux en infrastructure et en voirie locale. Le recul enregistré dans la capacité d'investir des municipalités au cours des dernières années, et plus particulièrement en 2022, est inégalé dans l'histoire récente. Ce sont les objectifs mêmes de rattrapage dans le maintien des actifs et le déploiement des services municipaux qui sont menacés.

Il faudra aussi aider les entrepreneurs si les mesures actuellement prises par la Banque du Canada sont suivies d'un ralentissement économique. Nos PME ont été fortement éprouvées par la pandémie de COVID-19 et se remettent toujours des conséquences financières et humaines de celle-ci. Les services de développement économique des MRC du Québec doivent avoir la capacité d'aider ces entreprises pour maintenir le tissu économique et industriel local déjà fortement éprouvé par le manque de main-d'œuvre.

Le débat sur la fiscalité et le financement des activités municipales exclut encore le coût des obligations découlant de la gestion de vastes territoires. Comme mentionné plus haut, le défi est encore plus grand avec les changements climatiques qui engendrent des coûts dépassant trop souvent la capacité de payer des contribuables. Une municipalité qui doit assurer un accès sécuritaire

à de vastes espaces, pour des fins économiques, de protection de milieux sensibles ou encore de villégiature, détient rarement la richesse foncière suffisante pour financer ces responsabilités.

La gestion du territoire, c'est 40 000 km² de routes locales à la grandeur du Québec et des chemins forestiers qui deviennent des chemins de villégiature tout au long de l'année. Par exemple, ce sont aussi 28 295 km² à aménager et à gérer à La Tuque pour 4 100 baux de villégiature, 92 513 km² en Minganie, 40 232 km² pour le Fjord-du-Saguenay et 36 770 km² dans Maria-Chapdelaine pour 3 500 chalets et 8 pourvoiries dans le milieu forestier public.

Les discussions qui s'entameront durant le prochain mandat pour le renouvellement du Partenariat 2020-2024 devront aborder ces questions en plus des nouvelles responsabilités liées à la protection et la mise en valeur de l'environnement. Les municipalités, par leur mission de base et en raison des nouvelles responsabilités qui s'ajoutent constamment, sont les mieux placées pour organiser leur vaste territoire.

La pérennisation du partage de la croissance de la TVQ et la reconduction du Fonds régions et ruralité ont fait l'objet d'un engagement concret du premier ministre lors du Congrès 2022 de la FQM.

La FQM fait, encore une fois cette année, des propositions constructives au ministre des Finances,

des propositions qui sont une synthèse raisonnable des besoins des municipalités et des régions pour le présent et l'avenir proche.

De façon générale, la FQM demande :

- De mobiliser les municipalités pour lutter contre les changements climatiques en finançant leurs efforts par le biais du Fonds d'électrification et de changements climatiques;
- De bonifier les programmes d'infrastructure destinés aux municipalités (en eau potable et eaux usées entre autres) et du Programme d'aide à la voirie locale afin de refléter les coûts réels de la réalisation des travaux pour les années à venir;
- Que le gouvernement mette en place une table de travail sur les enjeux de financement des responsabilités municipales pour introduire la notion de territoire et tenir compte des nouvelles responsabilités liées aux enjeux relatifs à la protection et à la mise en valeur de l'environnement;
- De pérenniser le financement du palier MRC. Plusieurs ressources sont actuellement financées sur une période allant de 2 à 5 ans dans le cadre de différents programmes. Il est impératif de consolider les responsabilités assumées par les MRC en planification, en gestion du territoire et en développement local.

L'ENVIRONNEMENT ET LA LUTTE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Les municipalités et les MRC du Québec constituent la première ligne dans la lutte aux changements climatiques en raison de leur influence sur l'aménagement, la mobilité et sur les orientations énergétiques de leurs collectivités. Le Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC), le Comité consultatif sur les changements climatiques et Ouranos ont récemment émis des constats clairs et des recommandations en regard des changements climatiques. Selon ces rapports, les changements climatiques auront un impact important sur les secteurs d'activités économiques des régions dans les années à venir.

Selon l'Institut canadien pour des choix climatiques, d'ici 2050, l'impact économique des inondations intérieures au Québec pourrait augmenter de 230 % pour une facture additionnelle de 829 M\$ par année. Ce sont par ailleurs 50 000 maisons de plus qui seraient à risque de subir les effets des inondations côtières. Pour le réseau routier seulement, la facture pourrait augmenter de 1,7 G\$ par année.

Les municipalités sont des partenaires incontournables pour l'atteinte des objectifs du Québec en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). Elles ont clairement indiqué leur volonté de contribuer à l'effort collectif dans le cadre de la COP15 qui se tenait à Montréal en décembre dernier. Les outils à leur disposition sont cependant insuffisants. Il est nécessaire de renforcer la capacité d'action des régions pour relever les défis que posent les changements climatiques.

Le président de la FQM, M. Jacques Demers, exprimait dans une lettre ouverte publiée à l'occasion de la COP15, l'importance d'une démarche cohérente à cet effet. Il proposait en outre l'élargissement de la définition d'aire protégée. À notre avis, sans enlever l'idée de territoires exclusifs, une aire protégée peut aussi être un milieu de vie où l'environnement et la biodiversité sont mis en valeur avec un plan d'aménagement détaillé.

Il soulignait aussi l'importance des schémas d'aménagement des municipalités régionales de comté. Les décisions en matière d'aménagement revêtent une importance centrale et cela est tout aussi vrai dans la protection et la mise en valeur de la biodiversité. En ce sens, la FQM désire que le gouvernement du Québec mette en œuvre l'une des principales recommandations de sa politique nationale d'aménagement en reconnaissant le rôle intégrateur du schéma d'aménagement sur l'ensemble des activités et autres planifications sur le territoire.

C'est l'ensemble de nos façons de faire qui doit être revu si la tendance n'est pas inversée. Le processus

en aménagement doit l'être aussi; la cohérence des interventions des ministères fait défaut et les moyens financiers manquent cruellement.

Pour appuyer les initiatives des municipalités locales et régionales et mettre en place une véritable première ligne de lutte contre les changements climatiques, le gouvernement doit agir.

La FQM demande donc de mobiliser les municipalités pour lutter contre les changements climatiques en finançant leurs efforts par le biais du Fonds d'électrification et de changements climatiques.

1. Des plans d'action et d'adaptation, d'atténuation et de transition écologique aux changements climatiques pour chaque communauté régionale

Nous proposons d'abord que le gouvernement appuie financièrement chaque MRC ou territoire équivalent, modulé selon leur réalité, pour analyser les effets des changements climatiques et pour la conception de plans d'adaptation, d'atténuation et de transition écologique des communautés aux changements climatiques, et ce, en lien avec leurs responsabilités en aménagement du territoire. Ce montant pourrait être puisé directement dans le Fonds d'électrification et de changements climatiques.

Le contexte actuel rend cet exercice nécessaire et, plus encore, la réalisation des plans donnera aux MRC une vision d'ensemble des risques présents sur le territoire et des occasions de contribuer à l'effort climatique. L'objectif est de mobiliser l'ensemble des municipalités et surtout de mettre tout le monde au même niveau en termes de connaissance (diagnostic), de planification et de préparation.

Cet exercice est réalisé dans un contexte où les municipalités s'engageront dans les années à venir dans des démarches de gestion d'actifs structurées et pour lesquelles l'inventaire des risques présents sur le territoire est nécessaire. Il serait opportun de faire de ces planifications un outil commun aux secteurs des infrastructures, de la lutte et de l'adaptation aux changements climatiques et de la sécurité civile afin d'effectuer la planification de façon globale et cohérente.

Pour assurer l'équité entre les municipalités et que chacune puisse contribuer à l'effort, la FQM demande qu'une enveloppe minimale soit allouée à chaque municipalité du Québec pour mener à bien cette lutte. À cet effet, un outil permettant de chiffrer la contribution des mesures prises par les municipalités dans la lutte aux changements climatiques devrait être mis à leur disposition.

La FQM demande que :

- Le gouvernement affecte au moins 300 000 \$ à chaque MRC ou territoire équivalent pour lutter contre les changements climatiques;
- Ce montant soit puisé dans le Fonds d'électrification et de changements climatiques.

La FQM demande aussi, par l'entremise du Fonds, de :

- Prévoir un programme de financement des infrastructures vertes;
- Investir dans l'adaptation des communautés aux changements climatiques (érosion, tempêtes, glissements de terrain, etc.);
- Appuyer concrètement les municipalités locales et régionales dans l'acquisition de connaissances sur l'état et l'utilisation des sources d'eau de surface et souterraine et pour la gestion de cette ressource;
- Confier aux régions la responsabilité d'un vaste programme de reboisement, autant en milieu rural (forêts privées et publiques) qu'en milieu urbain, faisant écho au Comité consultatif sur les changements climatiques qui recommande un vaste programme d'adaptation des forêts et du couvert forestier au climat futur;
- Prévoir un programme de soutien aux initiatives municipales pour l'acquisition, la protection et la mise en valeur des milieux naturels;
- Mettre en place un programme pour la création de parcs régionaux;
- Planifier avec les MRC l'identification des espaces protégés dans les schémas d'aménagement.

2. Protéger la diversité

Les municipalités doivent être considérées comme des partenaires à part entière pour atténuer les changements climatiques, freiner et renverser le déclin de la biodiversité. Lors de la 15^e conférence sur la biodiversité des Nations unies tenue à Montréal, le premier ministre a annoncé sa volonté de doter le Québec d'un « Plan Nature » de 650 millions pour faire face au déclin de la biodiversité sur son territoire, dont 345 millions de dollars au cours des quatre prochaines années.

L'atteinte de l'objectif québécois de protéger 30 % de son territoire ne peut se faire sans la contribution des municipalités de toutes les régions du Québec.

Il est essentiel que les sommes investies puissent permettre une vision globale et cohérente de développement pour l'ensemble des régions en fonction des éléments d'intérêt écologique et des priorités propre à chacun des territoires.

Pour nos élus-es, l'importance des milieux naturels n'est plus à démontrer dans les efforts de captation de carbone et d'adaptation aux changements climatiques. Le gouvernement doit s'assurer qu'ils disposent des moyens nécessaires pour planifier et poser les gestes les plus porteurs pour assurer une protection cohérente et efficace de la biodiversité et de la connectivité écologique dans l'ensemble des territoires, à même les sommes annoncées.

La FQM demande que :

- Le gouvernement réserve une partie des 650 M\$ annoncés dans son Plan Nature, dès le prochain budget, pour la réalisation de projets municipaux visant la protection de la biodiversité;

3. Les plans régionaux des milieux humide et hydriques

En 2017, en adoptant la *Loi concernant la conservation des milieux humides et hydriques* le gouvernement introduisait l'obligation légale pour les MRC de réaliser des Plans régionaux des milieux humides et hydriques (PRMHH). Cet exercice important étant bientôt complété, des investissements majeurs seront nécessaires pour soutenir les municipalités dans la mise en œuvre de leur PRMHH et ainsi assurer la protection de ces milieux naturels indispensables à la lutte et à l'adaptation aux changements climatiques, à la protection de l'eau et de la biodiversité.

La loi entrée en vigueur en 2017 a introduit un système de compensations financières pour l'atteinte aux milieux humides, lesquelles sont versées au Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État. Les sommes recueillies doivent servir à des projets de création ou de restauration de milieux humides, via le Programme de restauration et de création de milieux humides. Les enveloppes de ce programme sont réparties par bassins versants et par MRC où ont eu lieu les pertes de ces milieux. Or, les territoires où il reste peu de milieux humides et qui en assurent la protection — et qui bénéficieraient le plus de la création de tels milieux — n'ont actuellement pas accès au Fonds, car le système est uniquement financé par la destruction de milieux humides. Nous le répétons, les interventions essentielles pour protéger et restaurer les milieux humides nécessiteront des investissements considérables, partout sur le territoire.

Il apparaît également pertinent d'élargir le Programme de restauration et de création de milieux humides afin de permettre les projets visant l'acquisition et la mise en valeur de ces milieux d'intérêt.

Avec les connaissances et la vision d'ensemble des écosystèmes naturels présents sur leurs territoires, acquises dans le cadre de l'exercice d'élaboration des PRMHH, et les investissements nécessaires pour la réalisation d'actions concrètes, et fortes de la concertation de tous les milieux, les MRC seront en mesure d'atteindre les objectifs de conservation des milieux humides et hydriques, mais aussi des milieux naturels, tout en préservant les capacités de développement de leurs territoires et les besoins futurs. Le gouvernement doit assumer les obligations placées sur les municipalités, mais surtout profiter de cette occasion pour en faire ses alliées dans une lutte qui demandera l'effort et l'engagement soutenu de tous.

L'enveloppe minimale disponible pour chaque territoire se situerait entre 500 000 \$ et 2 M\$ en fonction de la réalité du territoire et des actions identifiées au plan.

La FQM demande :

- D'injecter 10 M\$ au Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État afin d'assurer une équité territoriale et le déploiement de projets de création de milieux humides sur l'ensemble du territoire québécois, et d'élargir le Programme de restauration et de création de milieux humides pour permettre l'acquisition et la mise en valeur de ces milieux;
- De créer un programme disposant d'un montant initial de 100 M\$ pour la mise en œuvre par les MRC de leurs Plans régionaux des milieux humides et hydriques. Ce programme servirait notamment des mesures visant :
 - Conservation du territoire
 - Restauration et amélioration
 - Acquisitions
 - Création de milieux humides
 - Mise en valeur
 - Mesures d'encadrement et arrimage de la réglementation
 - Acquisition de connaissances, cartographie et développement d'outils

- Reboisement et revégétalisation
- Accompagnement, formation et communication
- Suivi et évaluation des plans
- Construction, mise à niveau d'infrastructures et accès aux plans d'eau

Des ressources essentielles pour permettre aux MRC d'accomplir les nouveaux mandats confiés par le gouvernement

Plusieurs ministères interpellent directement les MRC pour les aider à livrer les politiques et programmes dans leur secteur d'activités. Ces ministères fixent des objectifs et transmettent de nouvelles responsabilités aux MRC sans prévoir les ressources nécessaires. Le dossier des milieux humides constitue un exemple probant à ce chapitre. La démarche en aménagement du territoire de la ministre des Affaires municipales et les demandes de modification aux schémas d'aménagement provenant des différents ministères qui en découleront constituent un autre exemple de la charge additionnelle de travail provenant des ministères qui échoiront aux MRC.

Aussi, pour faire face aux changements au cadre d'aménagement qui découleront de la mise en œuvre de la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire, à la mise en place d'un nouveau cadre de gestion du territoire en zone inondable, à la mise en œuvre des Plans régionaux des milieux humides et hydriques (PRMHH) et aux efforts qui devront être déployés pour la protection des milieux naturels et de la biodiversité, le gouvernement doit soutenir financièrement l'embauche de ressources humaines dans les MRC.

La FQM demande que :

- Le gouvernement attribue l'équivalent du coût de deux ressources à temps plein pour une période de 5 ans;
- Ce montant soit versé à chacune des MRC et des agglomérations exerçant certaines compétences de MRC (à l'exception des grandes villes) via le volet 2 du Fonds régions et ruralité.

Aucun coût supplémentaire lié à la modernisation de la collecte sélective

En mars 2021, la *Loi modifiant principalement la Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective* était sanctionnée. Cette loi vise la modernisation du système de collecte sélective selon une approche de responsabilité élargie des producteurs (REP).

Partie prenante aux travaux du comité d'action pour la modernisation de la récupération et du recyclage mis en place au printemps 2019 ayant mené à l'élaboration de cette réforme, la FQM a reconnu sa nécessité en raison de la fermeture des marchés étrangers et des coûts élevés assumés par les municipalités pour pallier les difficultés des centres de tri. Par ailleurs, la FQM a poursuivi sa participation au comité-conseil mis en place par le ministre en juin 2020 et aux divers groupes de travail sur la modernisation de la collecte sélective.

Dans notre mémoire sur le projet de *Loi modifiant principalement la Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective*, nous formulons les recommandations suivantes :

1. Permettre aux municipalités de conclure des ententes pouvant atteindre 5 ans pour la collecte sélective et le transport, d'ici la mise en place de l'organisme de gestion désigné, pour une période excédant le 31 décembre 2024 ou d'une durée de 7 ans suivant l'inclusion d'une clause prévoyant la fin du contrat à la conclusion d'une entente de partenariat;
2. Prévoir au projet de loi la pleine compensation des municipalités et organismes municipaux pour les coûts supplémentaires engendrés par la transition;
3. Assurer la protection du financement de toutes les activités des municipalités et centres de tri afin qu'ils continuent de jouer pleinement leurs rôles;
4. S'assurer que tous les territoires de MRC soient desservis convenablement, que ce soit par des postes de collecte ou par des ententes avec des commerces existants; le nombre de points de collecte doit couvrir l'ensemble des communautés au Québec;
5. Éviter la concentration des activités de collecte dans les grands centres afin de protéger les commerces de proximité.

Le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, monsieur Benoît Charrette, a déclaré le 18 février 2021 dans le cadre des travaux sur la Loi : « ...les municipalités ne sont pas perdantes, au contraire. [...] Les municipalités y voient leur compte [...] dans le paiement qui leur est fait, le remboursement des dépenses qu'elles encourent. Donc, à ce niveau-là, on va compenser. On va compenser largement ».

La FQM demande donc que :

- Le ministre des Finances inclut, dans le projet budget, les ressources financières nécessaires au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour la modernisation de la collecte sélective.

Le transport collectif

Le transport collectif est au cœur de la lutte contre les changements climatiques. Or, tout ce que vivent les régions à ce chapitre depuis des décennies se résume à une diminution du financement et des ruptures de services.

Pourtant, les besoins sont là avec les réformes de l'État qui ferment les services en région et obligent les gens à se déplacer davantage vers les grands centres. La centralisation a un impact important sur les déplacements et la vulnérabilité de nos citoyens. Les régions sont donc perdantes à double titre : les options de transport interrégional et intra-MRC diminuent et les citoyens doivent utiliser davantage l'automobile pour avoir accès aux services.

Les services de transport collectif et adapté n'obtiennent pas non plus un soutien suffisant de l'État. Le transport adapté et collectif en région, ce sont 75 organismes qui desservent 2,2 millions de personnes dans 780 municipalités. La lutte aux changements climatiques en région passe notamment par un soutien solide à ces services. Avec un achalandage différent des grands centres, fortement éprouvé par la pandémie, et des habitudes toujours à construire, l'État doit accompagner les initiatives de nos membres en ce domaine.

Il doit fournir les outils nécessaires aux municipalités. Les services offerts aux citoyens doivent passer avant l'impératif de rentabilité, à travers des modèles adaptés aux besoins des communautés. Les personnes âgées, les clientèles vulnérables et les travailleurs ont besoin de ce service essentiel à leur vie et à leur épanouissement. La rétention des

nouveaux arrivants passe aussi par des services efficaces et accessibles.

De plus, le financement du transport collectif est devenu un enjeu récurrent. Dans les dernières années, plusieurs de nos membres ont en effet décrié des délais de paiement injustifiables quant aux aides financières en matière de transports collectifs. Même si à la suite de nos demandes le ministère a mis en place le Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC) sur une période de trois ans afin de limiter une partie des problèmes de paiements, une plus grande stabilité de l'ensemble du financement sera nécessaire pour assurer la pérennité et le développement de nos services de transports collectifs.

La lutte aux changements climatiques en région passe, entre autres, par le transport collectif. Il faut donc assumer entièrement ce service essentiel et son financement. Les municipalités sont prêtes à jouer ce rôle et demandent, pour ce faire, l'appui solide du ministère des Transports.

La FQM demande donc :

- De mettre en œuvre l'engagement pris par le précédent ministre des Transports du Québec

en mai 2022, de convenir, en impliquant le milieu municipal dans l'identification des besoins, d'un cadre financier 2023-2028 afin de relancer le transport collectif et d'en bonifier les services autant pour le service régulier que pour le transport adapté;

- De garantir, dans ce cadre financier, les montants nécessaires pour le développement et l'opération du transport collectif et adapté de toutes les régions;
- De garantir le renouvellement de l'ensemble des programmes de transports collectifs et de transports adaptés sur une période de 5 ans et de prévoir le dévoilement des modalités et du financement de ces programmes avant les budgets municipaux;
- De verser la totalité des sommes promises dans l'année d'opération;
- De réviser les règles d'attribution des contrats de transport adapté et collectif en attribuant aux MRC la flexibilité nécessaire, étant donné l'absence de concurrence dans plusieurs régions;
- D'associer les régions dans la redéfinition des services de transport collectif interrégional selon leur réalité.

VOIRIE LOCALE : UN RATTRAPAGE NÉCESSAIRE

En matière d'entretien de la voirie locale

Le ministère des Transports a consenti des efforts importants dans les dernières années pour que les municipalités puissent remplir leurs responsabilités en voirie locale. Malheureusement, ces efforts sont en partie annulés par les augmentations faramineuses dans certains cas, du coût des services fournis par les entrepreneurs.

L'inflation c'est 7 % à 8 % en moyenne pour les familles, mais dans les municipalités ça peut aller beaucoup plus haut. La FQM a évalué à 35 % l'augmentation moyenne des coûts de déneigement pour 2022, à Sainte-Catherine-de-Hatley, c'est 109 % d'augmentation. Il y a les facteurs évoqués plus haut, mais il est aussi de plus en plus difficile de trouver des entrepreneurs et les nouvelles exigences en matière de surveillance des contrats publics compliquent davantage le problème.

La FQM demande :

- Une bonification de 30% du volet entretien du Programme d'aide à la voirie locale (passer de 138 M\$ à 179,4 M\$ par an);
- Une révision de la formule d'allocation pour refléter les besoins actuels et futures en entretien.

En matière de réfection de la voirie locale

2022 fut une année à la fois réjouissante et décevante au chapitre de la réfection de la voirie locale. En premier lieu, l'année fut réjouissante parce que les changements apportés aux modalités d'application au programme, en collaboration avec la FQM, ont grandement amélioré la qualité des projets déposés par les municipalités. Cette démarche a aussi généré une augmentation sensible du nombre de projets. Ensuite, l'année fut décevante en raison notamment de la hausse faramineuse du prix des soumissions. En effet, la FQM a évalué à 14,2 % la différence entre le coût initialement projeté des travaux et leur coût réel, situation provoquée notamment par la diminution du nombre de soumissionnaires. Malgré les investissements consentis par le gouvernement et les municipalités, les effets combinés décrits précédemment ont malheureusement provoqué une hausse marquée du taux de refus des projets déposés par les municipalités par le ministère des Transports et au final, un nombre réduit de projets réalisés. Nous tenons à rappeler que ces projets sont essentiels pour les communautés.

Une aide est donc nécessaire, ne serait-ce que pour assurer l'entretien adéquat des routes sous responsabilité municipale et la réfection déjà prévue. Le gouvernement avait investi significativement à l'occasion du Partenariat 2020-2024, du budget 2020-21 et durant la pandémie de COVID-19. Le but était alors de réduire le nombre de demandes en attente pour les projets de réfection du réseau local. Il faut une fois de plus investir, cette fois-ci pour éviter que le manque d'argent actuel ne crée le même problème pour les années à venir.

La FQM demande :

- L'ajout de 100 M\$ annuellement au volet réfection du Programme d'aide à la voirie locale afin de refléter les coûts réels de réalisation des travaux pour les années à venir.

LES MOYENS D'AGIR EN MATIÈRE D'INFRASTRUCTURES

Le Québec est toujours aux prises avec une inflation sans égale depuis des décennies. Au plus fort de la poussée récente, en juin 2022, elle se situait à 8,1 % sur 12 mois. Les effets de cette augmentation des prix se font ressentir pour les contribuables et aussi à chaque palier de gouvernement. Bien que cette inflation ait eu un effet positif sur les revenus du gouvernement, pour les municipalités, l'augmentation des dépenses observées dépasse largement celle des revenus. Compte tenu de la nature des revenus municipaux, la situation des municipalités est fort différente. Cela est encore plus vrai pour les municipalités où la capacité de payer des contribuables et relativement faible. Nous vous interpellons aujourd'hui pour assurer un financement adéquat des différents secteurs d'activité municipaux dans ce contexte.

En infrastructure, le financement municipal est en grande partie assuré par les transferts gouvernementaux. Au Canada, les municipalités gèrent environ 60 % des infrastructures publiques, mais ne reçoivent que 10 % des impôts et des taxes prélevés. Ainsi, ces programmes de financement de l'infrastructure, dotés en général d'enveloppes établies sur quelques années, ne peuvent suffire aux besoins dans le contexte actuel. Elles ont diminué considérablement, en termes réels, à cause d'augmentations très importantes du coût des services professionnels, comme l'ingénierie et l'architecture, ainsi que du prix de l'essence et des matériaux. La FQM a dans ce cas évalué à 15,3 % la différence moyenne entre le coût initialement projeté des travaux et leur coût réel. Pour plusieurs de nos membres, la situation pose de sérieux problèmes, car les programmes gouvernementaux ne permettent pas la révision des enveloppes pourtant nécessaires en raison de la hausse des coûts ou d'un imprévu au projet. Malheureusement, ce sont les contribuables locaux qui doivent assumer les effets dans ces situations.

Sur le court terme, une aide ponctuelle est nécessaire pour permettre aux municipalités de continuer le rattrapage du déficit d'entretien des actifs et réaliser leurs projets. Les dépenses en opération des municipalités ont aussi été très affectées par l'inflation généralisée. L'exercice de planification budgétaire pénible de cette année en témoigne. En excluant l'entretien du réseau local, nous avons évalué à 12,9 % l'augmentation des dépenses en opération, le coût des fournisseurs et services professionnels et le prix des hydrocarbures étant encore une fois les principaux moteurs de l'augmentation. Plusieurs municipalités ont donc dû

prioriser l'investissement sur le court terme et les urgences au détriment d'une vision à long terme et de services qui seront laissés de côté.

Pour toutes ces raisons, nous demandons donc au gouvernement de consentir un effort significatif pour que les municipalités puissent assumer entièrement leur rôle dès 2023 et, à tout le moins, éviter un recul de leur capacité d'agir dans des secteurs clés de leurs activités.

La FQM demande donc :

- La révision et la bonification des programmes d'infrastructure destinés aux municipalités (en eau potable et eaux usées entre autres) pour tenir compte de l'inflation et des imprévus, afin de refléter les coûts réels de réalisation des travaux.
- Une aide de 300 M\$ aux municipalités afin de pallier à court terme les impacts de l'augmentation généralisée des prix.

Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ)

Les ministères des Finances et des Affaires municipales mènent conjointement les négociations concernant le Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ). Il sera très important que ce programme, qui vient à échéance en 2023, soit significativement bonifié pour compenser le recul récent de la capacité d'investissement des municipalités.

Dans le cas de la TECQ, la FQM s'était positionnée en 2022 pour que :

- Les bâtiments municipaux, les barrages municipaux et les travaux en régie, incluant le cas de la MRC comme pourvoyeuse de services à une municipalité locale, soient admissibles dans le cadre du nouveau programme;
- La durée du programme soit allongée de façon à le rendre plus prévisible;
- La planification des municipalités (plans de gestion d'actifs), constitue un outil de référence important pour la priorisation des projets;
- Les études de préparation et de planification, incluant les plans de gestion d'actifs, soient admissibles au financement;
- Le seuil d'immobilisation ne soit pas augmenté;

- La reddition de comptes du programme soit simplifiée ou, au minimum, qu'aucune exigence ne soit ajoutée;
- La consultation des groupes autochtones ne soit pas requise pour les projets mis de l'avant dans la mesure où les municipalités exercent déjà leur compétence dans un cadre bien défini et généralement admis.

Il est aussi nécessaire que les sommes non utilisées par les municipalités dans le cadre de la TECQ 2019-2023 puissent être utilisées en 2024 dans le contexte de rareté de fournisseurs que l'on connaît.

La FQM demande donc :

- De doubler l'enveloppe du Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec qui vient à échéance en 2023, dans le cadre de son renouvellement avec le gouvernement du Canada, afin de refléter les coûts réels de réalisation des travaux pour l'ensemble de la période couverte par le nouveau programme;
- Que les sommes non utilisées par les municipalités dans le cadre de la TECQ 2019-2023 puissent être transférées dans la nouvelle enveloppe et utilisées après le 31 décembre 2023.

REPENSER LE LOGEMENT SELON LES BESOINS RÉGIONAUX

L'enjeu du manque de logement est plus critique que jamais. Il est temps d'agir pour que ce sujet cesse d'être à la une de l'actualité. Lourdeurs administratives, rigidité et délais excessifs dans la gestion des programmes de la Société d'habitation du Québec (SHQ), tout ceci constitue un frein réel au développement de projets dans les territoires. La SHQ et le modèle qu'elle incarne sont de plus en plus incompatibles avec la réalité, les besoins actuels et avec le rôle que doivent jouer les gouvernements de proximité. Ajoutons à cela l'importante hausse des matériaux de construction qui propulsent le coût de toute nouvelle construction ainsi que le prix des nouveaux loyers à des niveaux inabordables pour la majorité des citoyens.

Les régions ont besoin de logements, la pénurie actuelle constituant un frein réel à leur développement.

Au printemps dernier, le gouvernement du Québec a rendu publique sa nouvelle vision stratégique en matière d'aménagement du territoire. Ce document mentionne l'importance d'adapter le processus d'aménagement aux diverses réalités des régions du Québec tout en visant des objectifs ambitieux d'occupation et d'utilisation durable du territoire. En outre, on cite dans cette vision l'importance « d'adopter des formes d'aménagement qui permettent de consolider et de diversifier les territoires, notamment en augmentant la densité d'occupation du sol et en favorisant des formes compactes d'aménagement, et ce, à l'échelle des milieux ». Nous croyons que l'habitation est indissociable d'une planification judicieuse et cohérente du territoire.

Ainsi, il est temps de changer d'approche et d'élargir notre regard pour parler davantage de vision et de planification de notre habitat à échelle humaine. Il est aussi temps d'amorcer la décentralisation des pouvoirs et des programmes en matière d'habitation.

La FQM exposait dans son récent document d'orientation sur l'habitation¹, diffusé en août dernier, l'ensemble de la problématique du manque de logement et de ses répercussions. Des recommandations concrètes y sont déposées et ont été adoptées à l'unanimité par les membres lors de l'Assemblée générale annuelle de la FQM. Il faut agir.

Les acteurs locaux ont besoin de plus de souplesse et d'agilité afin d'adapter les outils d'accompagnement pour relever le défi d'augmenter rapidement l'offre de logements avec une attention plus particulière à l'abordabilité de ceux-ci.

De façon générale, la FQM demande :

- Un changement structurant en matière d'habitation afin de décentraliser la gestion des programmes et donner aux acteurs locaux les moyens de planifier pour mieux bâtir.
- De miser sur une planification à échelle humaine.

Modulation et décentralisation en matière d'habitation : des incontournables au développement des territoires

Il faut revoir nos façons d'intervenir dans les milieux. Il faut oser être audacieux et adapter les interventions gouvernementales aux réels besoins des populations en matière d'habitation dans un tout cohérent. La MRC doit être reconnue par le gouvernement en tant qu'échelle pertinente pour la planification stratégique des besoins en matière d'habitation, et ce, dans une visée structurante et à long terme pour l'ensemble des populations de son territoire et en avoir les moyens législatifs et financiers.

Ainsi, nous recommandons l'ajout au Fonds régions et ruralité (FRR) d'un cinquième volet dédié à l'habitation avec une nouvelle enveloppe.

Ce Volet 5 - Habitation permettrait aux régions et aux MRC de choisir les stratégies et actions nécessaires afin que puisse être développée plus rapidement une offre de logements locatifs diversifiée et adaptée aux besoins et aux réalités des milieux. Cette proposition s'appuie sur un processus de gestion connue et appréciée du Fonds régions et ruralité.

Le nouveau volet serait constitué de deux enveloppes, soit une par territoire de MRC pour soutenir la connaissance et l'accompagnement des projets et une autre à l'échelle régionale pour appuyer les démarches et la réalisation des projets des MRC.

Cette enveloppe servira à financer les projets soutenus par les MRC. Elle pourrait aussi servir à soutenir des projets novateurs appuyés et portés par les acteurs locaux, incluant les municipalités concernées et en privilégiant les petits milieux.

La FQM demande :

- D'ajouter un 5^e volet au Fonds régions et ruralité (FRR) dédié à l'habitation permettant aux régions de déployer une offre de logements locatifs adaptée aux besoins des milieux.

¹ https://fqm.ca/wp-content/uploads/2022/11/do_habitation_en_region_2022.pdf

Plus spécifiquement, la FQM demande :

1. 10 M\$ à raison d'une aide de 100 000\$ par MRC ou territoire équivalent, modulé selon la réalité du milieu, pour une ressource afin de :

- Se doter d'une expertise en matière d'habitation pour le territoire et ainsi, embaucher des ressources dédiées;
- Soutenir financièrement les étapes préliminaires à la levée des projets incluant les études et l'analyse des besoins et des opportunités;
- Maximiser les impacts et la cohérence entre les programmes existants en habitation, tels que Rénovation Québec, RénoRégion, le Programme d'habitation abordable Québec et le programme Supplément au loyer.

2. 50 M\$ pour le soutien des projets immobiliers locatifs et accroître l'offre :

- 15 enveloppes de 2 à 7 M\$ par région attribuées à chacune des 15 régions administratives, excluant Montréal et Québec, selon une répartition à convenir sur la base de l'analyse des besoins, de la taille ainsi que des particularités régionales liées aux coûts construction.

Note - Cohérence et concordance

Quoique cette demande sorte du cadre des demandes budgétaires, la FQM tient à rappeler ici sa demande à l'effet que le gouvernement procède aux modifications législatives accordant aux MRC les mêmes pouvoirs récemment donnés aux municipalités de financer les projets immobiliers qu'ils soient de propriété collective ou privée.

DES MESURES POUR APPUYER LE DÉVELOPPEMENT DES RÉGIONS

Les services locaux de développement des MRC ont démontré leur efficacité dans le soutien et l'accompagnement aux entreprises lors de la pandémie. Un des principaux défis en matière de développement est la main-d'œuvre et pourtant, nos services ne sont pas membres des comités régionaux des partenaires du marché du travail.

Le développement est actuellement freiné dans les régions et il est urgent de favoriser une meilleure cohésion des acteurs sur le territoire.

Pour cela, les services locaux de développement des MRC doivent :

- Siéger aux comités régionaux des partenaires du marché du travail;
- Être davantage associés à la gestion des programmes d'Emploi Québec.

Pour les régions, l'immigration n'est pas seulement constituée de travailleurs, mais surtout de familles qui contribuent à la vie et au développement des communautés. Il y a particulièrement urgence dans plusieurs régions où le vieillissement de la population place les municipalités dans une situation difficile. Or, les personnes issues de l'immigration se concentrent encore trop dans la métropole et il faut les convaincre des possibilités qu'offrent les régions.

Les travailleurs temporaires constituent aussi maintenant une réalité incontournable de nos entreprises. Ils sont de plus en plus nombreux et plusieurs aimeraient s'installer dans nos communautés avec leur famille. Malheureusement, la rigidité des règles empêche ces travailleurs temporaires de s'établir dans nos territoires.

Les régions pourraient également profiter d'un apport accru d'étudiants étrangers dans nos établissements d'enseignement collégial. En effet, 75 % d'entre eux s'établissent dans nos communautés à la fin de leurs études et comblent des emplois disponibles dans nos entreprises locales.

Par ailleurs, un grand nombre d'emplois ne trouvant pas preneur sont en réalité des postes non spécialisés. Ils sont pourtant essentiels aux économies locales et les règles d'immigration doivent être revues pour permettre l'accueil de nouveaux arrivants non diplômés.

Un important mouvement pour les régions doit être lancé!

La FQM demande donc que :

- Les MRC et les municipalités soient associées aux démarches pour régionaliser l'immigration trop concentrée dans la région de Montréal;
- Les MRC et les municipalités soient directement associées aux démarches de recrutement international en matière d'immigration;
- Le gouvernement bonifie le financement offert aux municipalités locales et régionales pour s'investir davantage dans ces démarches;
- Le gouvernement revoit ses règles pour permettre aux travailleurs temporaires intéressés de s'établir dans nos communautés. Un parcours particulier pour ces candidats doit être créé, leur sélection devant être faite selon leur conduite et leur volonté de s'établir dans la communauté d'accueil;
- Le gouvernement favorise l'immigration étudiante en augmentant sensiblement le nombre d'étudiants étrangers dans les cégeps des régions;
- Le gouvernement assouplisse ses règles pour permettre l'établissement d'immigrants et de leur famille en région, pour combler les milliers d'emplois, ne demandant pas de formation particulière, qui y sont disponibles et ainsi régler le problème de main-d'œuvre qui freine le développement des communautés.



PÉRENNISER LES ACTIONS DE PROTECTION ET DE MISE EN VALEUR DE NOTRE RICHESSE PATRIMONIALE

Ces dernières années, la FQM a choisi de mettre la préservation et les actions de mise en valeur du patrimoine au cœur de ses demandes budgétaires.

Le succès du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier (PSMMPI), annoncé en décembre 2019 à l'Assemblée des MRC et rapidement bonifié quelques mois plus tard en réponse à la demande des municipalités, est un excellent indicateur de la volonté du milieu municipal d'agir en ce sens.

L'adoption de la *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives en matière de patrimoine* en avril 2021 est venue officialiser l'intention du gouvernement de donner plus de pouvoirs aux municipalités et aux MRC afin d'agir collectivement à la protection du patrimoine jugé d'intérêt.

Malgré ces gestes importants, il demeure que les bâtiments d'intérêt patrimoniaux présentent des défis particuliers, surtout financiers, que les municipalités ne sont pas en mesure de relever. De plus, ces bâtiments entraînent d'importants débats dans les communautés, trop souvent alimentés par une couverture de presse importante. Malgré le caractère essentiel de la sauvegarde et de la mise en valeur, force est de constater que les ressources disponibles sont insuffisantes et qu'il n'y a pas présentement de réponse satisfaisante à cette problématique de plus en plus présente dans toutes les régions du Québec. Une discussion entre le gouvernement et les municipalités est donc essentielle pour établir un cadre d'intervention.

Le volet 2 du PSMMPI a permis la conclusion de nombreuses ententes avec les MRC pour l'embauche d'agents de développement en patrimoine immobilier. L'importance de doter les MRC de ressources expertes en patrimoine et de moyens pour intervenir avait été ardemment défendue par la FQM, notamment à l'occasion du budget 2021-2022 du gouvernement du Québec, et entendue par la ministre.

Les ententes conclues visent à « outiller le milieu municipal par le recours à des ressources spécialisées en patrimoine immobilier pour qu'il contribue davantage à la connaissance, à la protection, à la mise en valeur et à la transmission du patrimoine culturel immobilier ».

La FQM invite le ministre de la Culture et des Communications à une réflexion sur la pérennité des actions soutenues par ce programme et plus spécifiquement le réseau des agents de développement en patrimoine immobilier. Les premières ententes signées à la suite de l'annonce du programme viendront à échéance en 2023. Rappelons que les agents, selon le protocole d'entente, ont le mandat de mettre en place des conditions favorables à la connaissance, à la mise en valeur, à la protection et à la transmission du patrimoine immobilier dans leurs milieux respectifs. Leurs tâches sont nombreuses et, en tant qu'experts, ces derniers ont la responsabilité de voir à l'application des obligations touchant le patrimoine immobilier, dont la réalisation des inventaires qui seront intégrés au Répertoire du patrimoine culturel du Québec, à contribuer à la citation de biens patrimoniaux, à accompagner les conseils locaux du patrimoine et des comités consultatifs d'urbanisme, à offrir des conseils spécialisés en patrimoine culturel immobilier et à promouvoir les pratiques innovantes.

Rappelons qu'à la suite de l'entrée en vigueur de la *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives en matière de patrimoine*, les municipalités et les MRC se sont vu imposer diverses obligations, dont la réalisation des inventaires d'ici avril 2026. La reconduction du programme doit donc être prévue, au minimum, au-delà de cette échéance.

La FQM demande que :

- Le gouvernement mandate la Table Québec-municipalités pour établir un cadre d'intervention, doté des ressources financières suffisantes, qui permettra aux municipalités locales et régionales de remplir leurs obligations légales.

Plus spécifiquement, la FQM demande au gouvernement :

- Que le PSMMPI soit reconduit, pour la prochaine année afin de consolider les actions entreprises et procéder à l'amélioration du programme permettant de mieux soutenir les MRC et les municipalités dans leurs nouvelles obligations, dont celle de la réalisation des inventaires du patrimoine immobilier et tout ce que cela implique;

- La reconduction sur cinq ans des ententes du volet 2 concernant l'embauche des agents de développement en patrimoine immobilier pour réaliser les mandats qui leur sont confiés et soutenir les MRC dans les nouvelles obligations inscrites à la *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives en matière de patrimoine*.

Un État responsable qui assure par sa présence la préservation du patrimoine bâti

La protection et la mise en valeur du patrimoine immobilier constituent une responsabilité collective et partagée, c'est ce qu'a toujours défendu la FQM. La présence de bâtiments patrimoniaux d'envergure dans toutes les régions du Québec est le reflet de notre histoire et la façon dont nous avons habité ce grand territoire.

Reconnaissant ce fait, on ne peut faire reposer sur les seules épaules des municipalités la sauvegarde et l'entretien de bâtiments patrimoniaux d'envergure. Comment assumer les coûts d'entretien et de rénovation de ces bâtiments suivant les exigences de conformité lorsqu'ils sont d'intérêt patrimonial quand le propriétaire est une municipalité de 500 habitants? L'État se doit d'intervenir.

Ces bâtiments d'envergure ont beaucoup de potentiel notamment locatif, mais nécessitent de tels investissements qu'un appui financier gouvernemental est indispensable à leur réalisation, particulièrement lorsque ces bâtiments sont de propriété municipale. Plusieurs initiatives de transformation de ces bâtiments en locaux municipaux et communautaires sont intéressantes et inspirent nos demandes.

La FQM demande que :

- L'État québécois s'engage, dans le respect de sa *Loi pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires*, à privilégier la location de bâtiments patrimoniaux municipaux pour y déployer ses différents services publics dans toutes les régions du Québec;
- Le gouvernement mette en place un programme dédié aux municipalités qui possèdent des bâtiments patrimoniaux d'importance cités ou/et identifiés dans l'inventaire de la MRC afin d'appuyer les projets de transformation et de rénovation de ceux-ci en bâtiments d'utilité publique, communautaire, municipale et/ou gouvernementale.

Plus spécifiquement, la FQM propose deux volets au programme :

- Le premier volet soutiendrait la restauration et la rénovation de mise aux normes en tant que bâtiments publics qui prendrait en compte les surcoûts liés au respect des exigences dû au statut patrimonial du bâtiment;
- Le second volet appuierait les municipalités qui auront fait ces importants investissements pour les clientèles locatives communautaires, dont les loyers sont souvent moins élevés en raison de la vocation de l'organisme et de ses faibles moyens financiers. L'aide au loyer pour ces édifices d'intérêt viendrait ainsi pallier le manque à gagner pour permettre au locateur d'en assurer l'entretien. Il s'agit ici d'un soutien pour sauvegarder un bâtiment d'intérêt patrimonial collectif.

CONSOLIDATION DE LA FONCTION COMMERCIALE DES CENTRES-VILLES ET CŒURS DE VILLAGES

La nouvelle Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire vise entre autres à « favoriser une localisation optimale des activités économiques par une planification et des stratégies économiques qui contribuent davantage à la vitalité des cœurs de quartiers et des noyaux villageois ». Une directive devrait être émise à tous les ministères en ce sens et les succursales de la Société des alcools du Québec (SAQ) sont un bon exemple de commerces de proximité, propriétés de l'état, qui doivent contribuer à la vitalité des centres-villes et cœurs de villages.

Or, les élus-es municipaux sont régulièrement confrontés à la fermeture de succursales de la SAQ situées dans les centres-villes de leur communauté. Ces décisions ont contribué au déclin des centres-villes et cœurs de villages et nuit aux efforts des municipalités de les dynamiser et de valoriser leur fonction commerciale, et d'assurer la vitalité de leur communauté.

Dans la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire rendue publique en juin dernier, Québec reconnaît l'importance de la cohérence gouvernementale dans la localisation des services publics et la nécessité que les stratégies de

développement économique et de planification du territoire accordent une place plus importante et contribuent davantage aux réflexions sur la vitalité des centres-villes, des cœurs de quartiers et des noyaux villageois.

À titre de responsable de la SAQ, le ministre des Finances a l'opportunité de se positionner et de jouer un rôle dans le dynamisme de nos communautés et la consolidation de la fonction commerciale des centres-villes et des cœurs de village, en amorçant un processus de révision de la localisation des succursales de la SAQ visant un retour dans les centres-villes et les noyaux villageois.

Une telle stratégie serait également en ligne directe avec la volonté exprimée par le premier ministre de soutenir les services de proximité essentiels à la vitalité des petites communautés.

La FQM demande que :

- Le ministre des Finances amorce un processus de révision de la localisation des succursales de la SAQ dans les centres-villes et noyaux villageois.

UNE AIDE PONCTUELLE AUX CENTRES D'APPELS D'URGENCE ET UN REHAUSSEMENT DE LA TAXE 9-1-1

Le 4 mars 2025, au plus tard, les centres d'urgence 9-1-1 devront migrer vers le 9-1-1 de prochaine génération (PG) afin de répondre aux nouvelles exigences édictées par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC). Ces nouvelles normes transformeront les centres 9-1-1 et les centres d'urgence 9-1-1 en de véritables centres multimédias de communications d'urgence. Une mise à niveau est nécessaire pour rattraper l'évolution des technologies comme l'envoi de messages textes, de photos, de vidéos ou encore de données de géolocalisation. Les modifications imposées par les nouvelles normes du CRTC obligent donc des investissements financiers significatifs.

Conscient du défi pour les municipalités et les centres 9-1-1, le conseil d'administration de la FQM demandait par résolution en décembre 2019 l'augmentation de la taxe municipale pour le financement du service 9-1-1 de 0,46 à 0,60 \$ par mois pour notamment financer les coûts reliés à la transition du service actuel vers celui de prochaine génération. Cette demande visait également à combler l'augmentation des coûts d'opération des Centres d'urgence 9-1-1 depuis 2016, année de la dernière augmentation. Le maintien de la taxe à son niveau actuel a placé l'ensemble du système dans une situation difficile.

L'Ontario a reconnu l'importance de la situation en annonçant en octobre 2021 un investissement de 208 M\$ afin de conformer ses centres d'appels d'urgence aux nouvelles exigences du CRTC.

L'échéance de mars 2025 étant incontournable, nous souhaitons que le gouvernement fasse de même en prévoyant une contribution comparable dès le budget 2023-2024. Ceci inclurait un investissement direct pour la mise à jour des infrastructures de communications d'urgence et l'indexation de la taxe pour combler la hausse des coûts d'opération des centres. Il est par ailleurs à noter que l'augmentation demandée en 2019 est probablement déjà en dessous des besoins réels compte tenu de l'augmentation généralisée des prix observée depuis.

L'investissement consenti par la province voisine donne une idée approximative des sommes qui pourraient être requises au Québec. Il est question de voir venir et de s'assurer, non seulement que l'infrastructure de communications d'urgence demeurera conforme aux normes et en bon état, mais aussi que les municipalités, en tant qu'autorités 9-1-1, pourront continuer d'assumer cette responsabilité entièrement.

La FQM demande :

- Une aide ponctuelle aux centres d'appels d'urgence pour la transition vers le 9-1-1 de prochaine génération;
- L'augmentation de la taxe 9-1-1 à un niveau suffisant pour assurer le financement de l'exploitation des centres d'appels d'urgence et une indexation annuelle par la suite.

RECONDUCTION DES ALLIANCES POUR LA SOLIDARITÉ ET L'INCLUSION SOCIALE

Le gouvernement concluait, en mars 2019, des ententes avec les élus-es municipaux de chacune des régions du Québec dans le cadre du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023. Ces ententes, nommées « Alliances pour la solidarité », ont totalisé un investissement de 138,8 M\$ afin de soutenir la réalisation de plans d'action régionaux élaborés à partir des enjeux de pauvreté et d'exclusion sociale spécifiques à chacune des régions. La FQM a appuyé le gouvernement dans cette orientation d'une gouvernance décentralisée des fonds soutenant les Alliances issues du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS).

Ces ententes et leur financement prendront fin le 31 mars 2023 avec la fin du Plan d'action gouvernemental 2017-2023.

Le contexte inflationniste actuel rend encore plus pertinente et urgente la reconduction des Alliances. En effet, trop de personnes et de ménages se retrouvent en situation de vulnérabilité en raison du contexte économique difficile ce qui nécessite un soutien et un accompagnement accrus de la part des organismes communautaires.

Par ailleurs, cette reconduction permettra de consulter les partenaires dans le but d'améliorer les prochaines Alliances qui seront attendues dans le budget de 2024-2025 ainsi que de contribuer à l'élaboration du nouveau Plan d'action gouvernemental en matière de lutte à la pauvreté et à l'exclusion économique et sociale.

À cet effet, la FQM offrira tout son appui et sa collaboration à la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire dans le cadre des travaux menant au renouvellement du prochain Plan d'action gouvernemental.

La FQM demande que :

- Le gouvernement confirme la reconduction pour une année des Alliances, une mesure que nous estimons à 21,5 M\$, afin de ne pas causer de bris de services ni fragiliser la mobilisation des acteurs dans la mise en oeuvre des actions soutenues par le Fonds.





FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES
MUNICIPALITÉS

porte-parole
DES RÉGIONS

1134, Grande Allée Ouest
Bureau RC 01
Québec, QC G1S 1E5

Tél. : 418 651-3343
Sans frais : 1 866 951-3343
Télec. : 418 651-1127
fqm.ca

